



MAIRIE DE CAMPBON
Place de l'église
44 750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 00
mairie@campbon.fr

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2024**

ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation du projet de rééquipement du premier champ éolien – ENERGY TEAM
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023
- 3- Modification du tableau des élus au Conseil Municipal
- 4- Point sur les commissions municipales
- 5- Indemnités de fonction des élus
- 6- Dénomination de lieux-dits
- 7- Numérotation des hameaux
- 8- Décisions prises par délégation du Conseil municipal
- 9- Informations Communauté de Communes Estuaire et Sillon
- 10- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 février s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire

Valérie BARILLAU, Roger GUYON, Adjoint

Eric VALBOUSQUET, Yann CAILLON, Eliane COSTE, Régis LOUIS Conseillers délégués

Charlotte BOULAIS, Jean-Pierre VIAUD, Hervé LEZORAY, Isabelle MALLE, Peggy RINALDI, Elisabeth MORICET, Alexandre CAILLON, Sébastien LAUNAY Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Martine GALLERAND, pouvoir à Isabelle MALLE

Patrice BOUSSAUD, pouvoir à Roger GUYON

Marie-Thérèse OUISSE, pouvoir à Jean-Pierre VIAUD

Chrystèle REVILLER, pouvoir à Charlotte BOULAIS

Géraldine MEIGNEN, pouvoir à Jean-Louis THAUVIN

ABSENTS EXCUSES :

Richard GREGOIRE, Mikaël LE BRIS, Eddy SIMON, Kévin GUINE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 20

Secrétaire de séance : Régis LOUIS

1- Présentation du projet de rééquipement du premier champ éolien par ENERGIE TEAM

Présentation par M. BASLEY de ENERGIE TEAM.

Le premier champ éolien de la Commune a été installé en 2009 par la société NORDEX. L'entreprise ALLIANZ en est aujourd'hui propriétaire.

La société ALLIANZ a souhaité faire appel à l'entreprise ENERGY TEAM pour le rééquiper d'éoliennes plus performantes.

ENERGY TEAM est le 3^{ème} exploitant français en électricité éolienne et le 1^{er} exploitant français indépendant. C'est une PME de 125 personnes implantée sur le Nord et l'Ouest de la France disposant actuellement de 100 parcs éoliens sur le territoire français, représentant 1,5 MW en service.

Les éoliennes actuelles ont été mises en service en juillet 2009 : 5 éoliennes M90 d'une puissance de 2,5 MW.

Pourquoi rééquiper cette installation :

- Pour produire plus d'énergie avec une puissance nominale des éoliennes plus performante
- Pour bénéficier de l'amélioration des technologies et du matériel depuis 2009

La variante retenue est de rééquiper le champ avec 5 éoliennes de 3 MW comportant un rotor de 117m de diamètre. La hauteur en bout de pale sera de 150m (hauteur maximum autorisée par l'armée). Les emplacements seront identiques à ceux existants hormis pour :

- Eolienne n°1 décalée de 30 m vers la RD16
- Eolienne n°4 décalée de 10 m vers les haies

Les éoliennes existantes seront recyclées, les pales réutilisées.

Pour l'arrivée des nouvelles éoliennes, il est nécessaire d'avoir des routes solides permettant l'accès pour l'installation des pales. Des servitudes seront constituées avec une indemnisation annuelle de 1000 €/MW pour l'utilisation de la voirie.

Des retombées économiques sont présentées par l'entreprise ENERGIE TEAM avec :

- La réalisation du chantier par différentes entreprises pouvant consommer localement
- La fiscalité du parc éolien avec une recette pour la commune estimée à environ 32000 € par an.

Planning de l'opération :

- 2023 : réalisation des études opérationnelles
- 2024 : présentation au conseil municipal puis dépôt du dossier auprès des services de l'Etat pour autorisation
- 2025-2026 : construction et mise en service

Monsieur Yann CAILLON demande si durant l'implantation des nouvelles éoliennes, la production d'électricité continuera avec les anciennes.

ENERGIE TEAM indique qu'il y aura un arrêt de production d'environ un an car les éoliennes seront installées au même endroit que les anciennes.

Madame Isabelle MALLE souhaite savoir comment sera pris en considération les problèmes de réception TV.

ENERGIE TEAM informe qu'il y a une obligation légale à résoudre ces problèmes chez chaque riverain.

Madame Elisabeth MORICET s'interroge sur la hauteur annoncée des nouvelles éoliennes et les nuisances sonores.

ENERGIE TEAM indique que la forme des pales va changer. Elles seront plus fines et, par conséquent, la différence de hauteur se verra peu. Pour le bruit, il y a un règlement acoustique à respecter. En principe, il n'y aura pas de nuisance.

Monsieur le Maire souhaite savoir si la procédure du porté à connaissance est validée par les services de l'Etat.

ENERGIE TEAM a souhaité informer le conseil municipal avant de déposer le dossier du porté à connaissance.

Monsieur Alexandre CAILLON souhaite savoir s'il y a un délai de recours du porté à connaissance et si des modifications cadastrales sont à prévoir.

ENERGIE TEAM signale qu'il n'y a pas de délai de recours. Les éoliennes seront implantées dans les mêmes propriétés. Il pourra peut-être y avoir des modifications avec division cadastrale.

Monsieur le Maire remercie l'entreprise pour sa présentation et toute la transparence du projet. Il s'agit d'une première présentation. Le Conseil Municipal sera sollicité pour émettre un avis après la concertation et l'avis des services de l'Etat. La concertation a fait l'objet d'une information dans le dernier bulletin municipal ainsi que sur les panneaux lumineux. Les deux dates de permanence sont les suivantes :

- 16 février après-midi
- 17 février matin.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la dernière réunion.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITE</i>
-------------	------------------

3- Modification du tableau des élus du Conseil Municipal

Suite à la démission de Mme CZECK, il est nécessaire d'informer les élus sur la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

<i>PREND ACTE</i>

4- Modification des commissions municipales

Suite à la démission de Mme CZECK, il est proposé de revoir la composition de certaines commissions municipales.

Il en ressort la mise à jour suivante :

COMMISSIONS	MEMBRES (le Maire est membre de droit de chaque commission)
FINANCES	Jean-Louis THAUVIN , Valérie BARILLAU, Roger GUYON, Martine GALLERAND, Patrice BOUSSAUD, Alexandre CAILLON
BATIMENTS	Valérie BARILLAU , Roger GUYON, Patrice BOUSSAUD, Régis LOUIS, Chrystèle REVILLER, Richard GREGOIRE, Eddy SIMON, Alexandre CAILLON
VOIRIE – ESPACES VERTS	Roger GUYON , Valérie BARILLAU, Patrice BOUSSAUD, Jean-Pierre VIAUD, Sébastien LAUNAY
ENFANCE – JEUNESSE – LIEN INTERGENERATIONNEL	Martine GALLERAND , Eliane COSTE, Jean-Pierre VIAUD, Marie-Thérèse OUISSE, Peggy RINALDI
VIE SPORTIVE ET LOISIRS	Patrice BOUSSAUD , Charlotte BOULAIS, Hervé LEZORAY, Mikaël LE BRIS, Kévin GUINE

SOLIDARITE	Eliane COSTE , Martine GALLERAND, Charlotte BOULAIS, Marie-Thérèse OUISSE, Peggy RINALDI
COMMUNICATION	Jean-Louis THAUVIN , Valérie BARILLAU, Elisabeth MORICET
VIE CULTURELLE	Eric VALBOUSQUET , Eliane COSTE, Jean-Pierre VIAUD, Régis LOUIS, Chrystèle REVILLER, Mikaël LE BRIS, Elisabeth MORICET, Eddy SIMON, Charlotte BOULAIS
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Agriculture Commerce – Artisanat	Yann CAILLON , Eliane COSTE , Régis LOUIS, Hervé LEZORAY, Géraldine MEIGNEN, Sébastien LAUNAY
DEVELOPPEMENT DURABLE	Valérie BARILLAU, Jean-Pierre VIAUD, Isabelle MALLE, Mikaël LE BRIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition des commissions municipales.

VOTE	UNANIMITE
------	-----------

5- Indemnités des élus

Les montants des indemnités des élus locaux ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020, puis modifiés par délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2021.

Suite à la démission de Mme CZECK, il s'avère nécessaire de prendre en compte les éléments suivants :

Enveloppe maximale d'indemnités = Maire 55 % de l'indice 1027 de la fonction publique + 4 adjoints à 22 %, soit 143 % du montant total d'indemnités (au lieu de 165 % précédemment).

Compte tenu de la désignation d'un conseiller municipal délégué supplémentaire, il est proposé la répartition suivante à compter de la date du Conseil Municipal :

	FONCTION	%	€ mensuel (à titre indicatif)
THAUVIN Jean-Louis	Maire	51	2.096,36 €
BARILLAU Valérie	1 ^{ère} adjointe	20	822,10 €
GUYON Roger	2 ^{ème} adjoint	20	822,10 €
GALLERAND Martine	3 ^{ème} adjointe	20	822,10 €
BOUSSAUD Patrice	4 ^{ème} adjoint	20	822,10 €
VALBOUSQUET Eric	1 ^{er} CM délégué	4	164,42 €
CAILLON Yann	2 ^{ème} CM délégué	2	82,21 €
COSTE Eliane	3 ^{ème} CM déléguée	4	164,42 €
LOUIS Régis	4 ^{ème} CM délégué	2	82,21 €
	TOTAL	143	5.878,04 €

Les montants sont donnés à titre indicatif et seront automatiquement revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice. Les élus sont amenés à se prononcer sur les pourcentages de l'indice 1027 indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la répartition des indemnités des élus.

<i>VOTE</i>	<i>18 POUR</i>
	<i>2 ABSTENTIONS</i>

6- Dénomination de lieux-dits

Dossier présenté par Roger GUYON

Dans le cadre de la codification municipale, il apparaît que plusieurs lieux-dits ne sont actuellement pas bien identifiés sur la commune de Campbon et difficilement localisables notamment pour les services de secours et de la Poste.

Afin de régulariser cette situation, il convient de dénommer officiellement les lieux-dits suivants :

- La Bosse de la Moëre
- Les Jaunais
- L'Orée des Bois
- Les Perrières Neuves
- La Plaudière

Et d'effectuer les démarches auprès des différents services et administrations pour la bonne identification de ces lieux-dits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De dénommer officiellement les lieux-dits suivants : La Bosse de la Moëre, Les Jaunais, l'Orée des Bois, Les Perrières Neuves, La Plaudière,
- D'effectuer les démarches auprès des différents services et administrations pour la bonne identification de ces lieux-dits.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITE</i>
-------------	------------------

7- Numérotation des Hameaux

Dossier présenté par Roger GUYON et Jean-Pierre VIAUD

Dans le cadre de la codification municipale, il reste une quarantaine de hameaux qui n'ont pas été numérotés. Il s'agit des hameaux comportant 1 – 2 ou 3 maisons et qu'il convient de numéroté compte-tenu du déploiement de la fibre optique sur la commune de Campbon.

Cette numérotation permettra également de faciliter la localisation des maisons notamment pour les services de secours et de La Poste.

Il est proposé aux Elus de numéroté 39 hameaux et 1 rue.

- 1- Bâtine
- 2- Bel Air du Séry
- 3- Berthelière (la)
- 4- Bois de la Lande (le)
- 5- Bosse de la Moëre (la)
- 6- Bosse-Marion (la)
- 7- Broussais (le)
- 8- Brunelière (la)
- 9- Clos-Bernard (le)
- 10- Colombes (les)

- 11- Croix-Blanches (les)
 - 12- Ducherais (la)
 - 13- Feuilletais (la)
 - 14- Gouërie (la)
 - 15- Guétard (le)
 - 16- Isle (l')
 - 17- Jaguais (la)
 - 18- Jaunais (les)
 - 19- Juliennais (la)
 - 20- Ker Grands Champs
 - 21- Ker Maria du Séry
 - 22- Lande Thomas (la)
 - 23- Landes de l'Abbaye (les)
 - 24- Mirtelais (la)
 - 25- Noë (la)
 - 26- Orée des Bois (l')
 - 27- Padé (le)
 - 28- Perrières Neuves (les)
 - 29- Petit Launay (le)
 - 30- Pied de l'Oie (le)
 - 31- Pirotais (la)
 - 32- Plaudière (la)
 - 33- Pont Guérin (le)
 - 34- Sainte-Barbe
 - 35- Sainte-Marie
 - 36- Tartifume
 - 37- Terre Neuve des Landes
 - 38- Terre Neuve du Séry
 - 39- Tertre (le)
- Et Route des Fresches Noires (la)

Messieurs Roger GUYON et Jean-Pierre VIAUD expliquent la méthodologie

Un groupe d'élus s'est réuni afin d'élaborer ce dossier. Les élus étaient Madame Marie-Thérèse OUISSE, Messieurs Roger GUYON, Jean-Pierre VIAUD, Régis LOUIS et Patrice BOUSSAUD.

Méthodologie :

- Une visite des hameaux a été réalisée pour définir les numérotations à partir du bourg : côté pair à droite, côté impair à gauche
- Prise en considération des habitations actuellement occupées et des bâtiments habitables, des granges susceptibles d'être transformées en habitation, des anciennes maisons en état de ruine citées au PLUI, des exploitations agricoles et des entreprises

Madame Valérie BARILLAU souhaite savoir si les GPS seront bien mis en concordance avec la réalité des hameaux.

Monsieur le Maire indique que les informations vont être transmises à la banque de données d'adressage. Les opérateurs GPS sont censés ensuite récupérer ces données.

Monsieur Roger GUYON souhaite remercier les membres du groupe ainsi que Mme Dany CAILLON, agent de la commune, pour ce travail réalisé.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide :

➤ De numéroté les 39 hameaux suivants :

- Bâtine
- Bel Air du Séry
- Berthelière (la)
- Bois de la Lande (le)
- Bosse de la Moère (la)
- Bosse-Marion (la)
- Broussais (le)
- Brunelière (la)
- Clos-Bernard (le)
- Colombes (les)
- Croix-Blanches (les)
- Ducherais (la)
- Feuilletais (la)
- Gouërie (la)
- Guétard (le)
- Isle (l')
- Jaguais (la)
- Jaunais (les)
- Juliennais (la)
- Ker Grands Champs
- Ker Maria du Séry
- Lande Thomas (la)
- Landes de l'Abbaye (les)
- Mirtelais (la)
- Noë (la)
- Orée des Bois (l')
- Padé (le)
- Perrières Neuves (les)
- Petit Launay (le)
- Pied de l'Oie (le)
- Pirotais (la)
- Plaudière (la)
- Pont Guérin (le)
- Sainte-Barbe
- Sainte-Marie
- Tartifume
- Terre Neuve des Landes
- Terre Neuve du Séry
- Tertre (le)

➤ De numéroté la rue suivante :

- route des Fresches Noires

VOTE	UNANIMITE
------	-----------

8- Informations sur les décisions du maire

AFFAIRES GENERALES		
2024		
Date Décision	N°	Objet
30/01/2024	2024-01	Virement de crédits BP 2023
06/02/2024	2024-03	Loyer mensuel du Moulin de la Bicane

MARCHES PUBLICS							
2024							
N° Décision	Nature	Objet	N° de marché	Lot	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
2024-02	Prestation de service	Maintenance préventive, corrective et curative des ascenseurs et élévateurs (durée 48 mois)	2023-07		OTIS 1 rue du Tertre 44470 CARQUEFOU	1 300,00 €	1 560,00 €

CONCESSIONS CIMETIERE				
2024				
Date arrêté	N°	Objet	N° Concession	Échéance
11/01/2024	4	renouvellement concession de terrain	936	24/02/2035
11/01/2024	5	renouvellement concession de terrain	961	28/11/2038
11/01/2024	6	achat concession de terrain	1377	27/11/2038
11/01/2024	7	achat plaque jardin du souvenir	14	16/11/2038

9- Informations Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Monsieur le Maire fait un point sur l'aide financière destinée aux particuliers pour la rénovation des logements. Une aide financière de 200 € peut être octroyée pour la réalisation du diagnostic thermique sans condition de ressources. La demande est à faire avant le lancement du diagnostic. Le diagnostic doit également comporter les solutions à mettre en œuvre pour améliorer l'habitation. La CCES vient ici abonder l'aide régionale de 100 €. Le nombre de dossiers est estimé à 40.

Madame Valérie BARILLAU indique que depuis le 1^{er} janvier 2024, le DPE est devenu obligatoire pour tous travaux sollicitant une aide de l'Etat.

Dossier COPRE

Monsieur le Maire rappelle que la CCES fait partie du Pole Métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Dans ce cadre, une cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux (C.O.P.R.E.) a été créée et est à disposition des collectivités du Pôle Métropolitain. Les missions de cette cellule sont les suivantes :

- Lutte contre les pollutions et accidents environnementaux : prise en charge des mesures conservatoires en coordination et co-intervention avec les autorités et services impliqués, investigations (application du principe pollueur-payeur), suivi du dossier jusqu'à complet achèvement
- Prévention : visite de sites et zones d'activités, inventaire des risques environnementaux et mise en conformité et mesures correctives
- Appui et conseil : sites et sols pollués, installations classées protection de l'environnement (ICPE) risques industriels, problématiques sanitaires et environnementales

Monsieur le Maire informe que le Pays de Blain a contacté les intercommunalités voisines car il pense à soit fusionner avec une autre intercommunalité, soit à éclater les différentes communes du Pays de Blain dans les intercommunalités voisines. Le dossier est à l'étude.

10- Questions diverses

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- 21 mars : présentation par la gendarmerie du dispositif participation citoyenne, débat d'orientations budgétaires
- 4 avril : vote du budget 2024
- 13 ou 27 juin

A l'agenda de la Mairie :

- Conseil Municipal des Enfants : vendredi 9 février avec présentation des pistes d'actions 2024
- Conseil de Sages : sessions de remise à niveau du code de la route les 5 et 13 mars 2024
- Jumelage Campbon-Biessenhofen : venue des Allemands du 23 au 28 mai 2024
- Marché de printemps : 25 mai 2024
- Elections européennes le 9 juin 2024

La séance est levée 21h45.

Le Maire

Jean-Louis THAUVIN

Le Secrétaire

Régis LOUIS